

## AUX ENSEIGNANTS HORS COMMUNE



Pour une meilleure collaboration, nous vous rappelons quelques points de notre règlement.

**Inscription et prêt : A titre professionnel**, vous pouvez emprunter :

**15 documents**, en plus du prêt personnel.

Les documents sont prêtés **3 semaines** (en cas de besoin, une prolongation est possible).  
L'enseignant est **responsable** des documents empruntés. En cas de retard, un système d'amendes s'applique. Il est donc important de restituer les livres dans les délais. Dans le cas d'un livre détérioré ou perdu, son rachat est réclamé. **Il est par conséquent nécessaire d'apporter une attention toute particulière dans l'utilisation des documents.**

**La sélection de livres** : Nous pouvons vous aider à faire une sélection de livres thématique et les mettre de côté durant 15 jours. Au-delà de cette date les livres seront remis en rayon.

[christiane.roux@ville-chilly-mazarin.fr](mailto:christiane.roux@ville-chilly-mazarin.fr)

**Inscription** : *Votre carte professionnelle d'enseignant est nécessaire lors de votre adhésion*

Nom	Prénom	Ecole	Classe

Adresse de l'école : .....

.....  
.....

Téléphone : .....

Adresse personnelle : .....

.....  
.....

Téléphone :

.....  
.....

Courriel